

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Décision N°29-2024	MOYENS GÉNÉRAUX <u>CONTRAT-CONVENTION</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Marché CCAS 2024-07 de prestations de contrôle alimentaires, contrôles de surfaces et eau du réseau de la Résidence Jacques Bertrand, passé avec la société INOVALYS (44)</i>
-------------------------------------	---

Le Président,

VU le Code de la commande publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2122-22 ;

VU la délibération du Conseil d'administration n°20.12.02 en date du 09 décembre 2020, portant sur les délégations du Conseil d'administration au Président, en termes de « marchés publics », en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la décision n°03-2022 attribuant le contrat de contrôles alimentaires, contrôles de surfaces et eau du réseau de la Résidence Jacques Bertrand à la société INOVALYS ;

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser des contrôles alimentaires, des contrôles de surface et sur l'eau du réseau à la Résidence Jacques Bertrand ;

CONSIDÉRANT la proposition faite par la société INOVALYS Nantes, situé à la chantrerie, Route de Gâchet, 44324 NANTES Cedex 3 ;

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **APPROUVE** la passation d'un marché CCAS 2024-07 visant à des prestations de contrôles alimentaires, contrôles de surfaces et eau du réseau de la Résidence Jacques Bertrand aux conditions suivantes :

Titulaire du marché	Montant annuel en euros HT
INOVALYS NANTES LA CHANTRERIE ROUTE DE GACHET BP 52703 44327 NANTES CEDEX 3	1 497.30 €

Article 2. **CHARGE** la Directrice de la Résidence Jacques Bertrand, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Responsable du Service de gestion comptable du Vignoble de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le préfet de Loire-Atlantique et affichée. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil d'administration du CCAS de la Ville de Clisson.

Clisson, le 22 juillet 2024

Xavier Bonnet
Président

Décision transmise en Préfecture
Le 02 AOUT 2024

Et affichée le 19 AOUT 2024


